



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE CONCERNANT UNE DEMANDE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'il y aura une consultation écrite pour les personnes et organismes qui désirent poser leurs questions ou émettre leurs commentaires sur les demandes de dérogation mineures suivantes :

La localisation de cet immeuble se situe au 124A, rue de l'Église sur les lots 3 887 570 et 3 887 614 du cadastre du Québec. La demande consiste à accepter les dérogations suivantes :

1. La distance séparatrice entre un bâtiment d'élevage et le périmètre d'urbanisation qui serait de 107 m, alors que le règlement de zonage prévoit une distance minimale de 270,6 m.
2. La distance séparatrice entre un lieu d'entreposage de déjection animale liquide et le périmètre d'urbanisation qui serait de 108 m, alors que le règlement de zonage prévoit une distance minimale de 270,6 m.
3. La marge de recul arrière d'un bâtiment d'élevage qui, à la suite d'un agrandissement, serait de 6 m, alors que le règlement de zonage prévoit une marge minimale de 15 m.

Les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ou qui désirent obtenir de l'information sur cette demande de dérogation mineure sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : urbanisme@carletonsurmer.com ou par la poste au 629, boulevard Perron, Carleton-sur-Mer, G0C 1J0.

Les questions ou les commentaires doivent être reçus **avant le 5 mars 2021, 16 h;**

Un registre faisant mention de tous les commentaires et questions reçus sera remis au conseil municipal par le greffier de la ville;

Donné à Carleton-sur-Mer, le 19 février 2021.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Antoine Audet', with a stylized flourish at the end.

Antoine Audet
Directeur général et greffier
(Publication *site internet*, le 19 février 2021)

